



PREFET DE L'ALLIER

**CABINET DU PRÉFET**

AFFAIRE SUIVIE PAR LYDIE ANDRIOT

☎ 04.70.48.30.35 Fax 04.70.48.31.25

✉ lydie.andriot@allier.gouv.fr

Moulins, le 9 août 2012

Circulaire n° 70

**Le Préfet de l'Allier**

à

**Mesdames et Messieurs les Maires  
de l'arrondissement de Moulins**

**Objet :** Renouvellement des délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales

Comme chaque année, mes services procéderont à la mise à jour de la liste des délégués de l'administration appelés à me représenter au sein des commissions chargées de la révision des listes électorales.

Le dernier renouvellement général de ces délégués a eu lieu en septembre 2009. Considérant que ces derniers ne peuvent pas siéger plus de trois ans dans la même commission, il conviendra cette année de remplacer les délégués nommés en 2009. Toutefois dans certaines communes, des délégués ayant déjà effectué une ou deux années de mandats pourront être reconduits.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir me faire connaître, **au plus tard le 17 septembre 2012**, par télécopie (04.70.48.31.25) et retour de courrier, vos propositions de désignation de délégués de l'administration pour chacun des bureaux de vote de votre commune

A cet effet il convient de rappeler que :

- dans les communes de plus de 10 000 habitants, les délégués de l'administration doivent être choisis en dehors des membres du conseil municipal,
- les délégués ne sont pas nécessairement choisis parmi les électeurs de la commune ou du département, et doivent être prioritairement des fonctionnaires (en activité ou retraités),
- dans les communes divisées en plusieurs bureaux de vote, le renouvellement peut être obtenu par permutation des délégués des différentes commissions.

le préfet,  
pour le préfet, le secrétaire général  
signé  
Serge BIDEAU